

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du jeudi 12 septembre 2019

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

### Présents

M. Joël MUGNIER Maire, M. André BARBET 1er adjoint, Mme Christine CADOUX 2ème adjoint, M. Roland CARTIER 3ème adjoint, M. Lamine SAKHO 4ème adjoint, M. Alain BONNET, Mme Anne-Marie BOSSON, M. Jean-Marc CHARRIER, M. Serge FABBIAN, M. David PETRIER.

### Pouvoirs :

M. Jean-Yves LAPLACE à M. Joël MUGNIER

*Christine CADOUX a été élue secrétaire de séance.*

## 1. Sujet soumis à délibération

### Renouvellement de la ligne de trésorerie: Délibération 33-2019

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans l'attente d'encaisser le produit de la vente du terrain dit « Michaud » pour un montant de 400 000 euros, il convient de renouveler l'avance de trésorerie proposée par le Crédit Agricole dans les conditions définies en Annexe 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 08 voix POUR (03 abstentions : M. Lamine SAKHO, Mme Anne-Marie BOSSON et M. Jean-Marc CHARRIER), décide :  
-D'ADOPTER le principe de renouvellement de ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros pour un montant maximum de 12 mois et pour un index de référence de 1.13% l'an.  
-D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette ligne de trésorerie.

### **Création d'un poste ad'adjoint administratif 17.5/35ème: Délibération 34-2019**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en début d'été le Conseil municipal avait autorisé le recrutement d'un apprenti pour apporter une aide au niveau du secrétariat. Malheureusement les deux candidates ayant répondu positivement dans un premier temps, se sont désistées par la suite.

Il est donc envisagé le recrutement d'une personne à temps partiel pour assurer l'aide administrative recherchée (entre 08 et 15 heures par semaine).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 08 voix POUR (03 abstentions : M. Lamine SAKHO, Mme Anne-Marie BOSSON et M. Jean-Marc CHARRIER), décide :**

**-DE CREER un poste d'assistante administrative sur un grade d'adjoint administratif à raison de 17.5/35<sup>ème</sup> par semaine.**

### **Convention hivernale de la RD 251: Délibération 35 2019**

La route départementale n°251, d'une longueur de 2 452 mètres sur la commune de THUSY, fait partie du domaine public départemental. Les prestations de viabilité hivernale sont naturellement effectuées par le Département pour son compte, selon ses propres modalités.

La commune de THUSY souhaite effectuer elle-même, par convention avec le Département, le déneigement et le salage de cette route départementale, située au milieu d'un réseau communal qu'elle déneige déjà, ce qui permettrait un traitement plus rapide qu'actuellement de cet axe.

En contrepartie de cette prestation, le Département verse une participation financière à la commune, basée sur le coût moyen kilométrique du déneigement des routes départementales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

**-D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention (annexe 2) avec le département.**

### **Renforcement électrique secteur du BOUCHET :Délibération 36-2019**

En prévision de la construction de deux nouvelles maisons se situant dans le secteur du BOUCHET, il conviendrait de renforcer le réseau électrique de ce dernier. Il est rappelé que l'ensemble de ces travaux seront payés par la Commune mais refacturés au propriétaire, dans le cadre d'une convention de partenariat d'utilité publique (PUP), que M. le Maire a signé après accord du Conseil en juin 2019.

Energie et Service de Seyssel ont établi un devis pour un montant de 28 455.64 HT (cf. annexe 3), une partie de cette dépense est subventionnée par ESS pour 75%, il resterait donc à la charge de la commune un montant de 7113.91 HT (refacturé par la suite au partenaire signataire du PUP). Ces montants étant purement estimatifs dans l'attente d'une mise en concurrence de la part d'ESS, il est conseillé à la commune de prendre une délibération légèrement supérieure pour éviter tout problème ultérieure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER les travaux de renforcement électrique du secteur du Bouchet dans la limite d'une participation HT communale de 10 000 euros.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis émis par Energie et Service de Seyssel (tel qu'annexé).

## 2. Sujet pour information

### Information pour les membres de la Caisse des écoles décision modificative N°1

Pour information une décision modificative (ne nécessitant pas de délibération) a été prise sur le budget de la Caisse des écoles (DM N°1). Il s'agit d'un mouvement de crédits depuis le chapitre 022 (dépenses imprévues) à destination du chapitre 739 (annulation de titres sur exercice antérieur) pour un montant de 16.40 €.

Pour rappel, les mouvements de crédits budgétaires provenant du compte 022 dépenses imprévues ne nécessitent pas de délibération.

Le 20 septembre 2019

Le Maire

Joel MUGNIER

